2024/

Décision 2024/42



Attribution de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée de fournitures d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation porte sur la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements de protection individuelle spécifiques à l'élagage (ci-après Élagage).

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

Quatre plis ont été transmis sur le profil d'acheteur public de la Communauté d'Agglomération avant le 27 septembre 2024, 12h00. Un pli a été transmis uniquement par papier, il a été automatiquement rejeté.

Quatre offres ont été remises pour le lot n°1 (EPI).

Trois offres ont été remises pour le lot n°2 (Élagage).

Après admission des candidatures et évaluations des offres, la Commission d'Appel d'Offres a proposé les classements suivants :

Pour le lot n°1 :

N°	El. 1	El. 2	El. 3	El. 4
Raison sociale	TRENOIS DECAMPS	Express EPI	EQUIPEX	PRUVOT FAUCON
Premier critère - Prix	40			
Offre selon DE	24 737,52 €	20 291,88 €	23 408,58 €	30 148,22 €
Points obtenus	32,81	40,00	34,67	26,92
Deuxième critère - Valeur technique	40			
Mémoire technique et échantillons livrés				
Cf. VT-Lot1-2024FourEPI	100%	100%	100%	90%
Points obtenus	40	40	40	36
Troisième critère - Délai de livraison	20			
Offre (jours ouvrés)	5	5	3	10
Points obtenus	12	12	20	6
Total des points obtenus	84,81	92,00	94,67	68,92
Classement	3	2	1	4
Proposition de décision	rejetée	rejetée	retenue	rejetée

– Pour le lot n°2 :

N°	El. 1	El. 2	El. 4
Raison sociale	TRENOIS DECAMPS	EXPRESS EPI	PRUVOT FAUCON
Premier critère - Prix	40		
Offre selon DE	12 054,10 €	11 422,10 €	7 055,30 €
Points obtenus	23,41	24,71	40,00
Deuxième critère - Valeur technique	_ 40_	_	
Mémoire technique et échantillons livrés	,	"	
Cf. VT-Lot2-2024FourEPI	_ 77% _	85% _	85%
Points obtenus	30,77	33,85	33,85
Troisième critère - Délai de livraison	20		
Offre (jours ouvrés)	5	5	10
Points obtenus	20	20	10
Total des points obtenus	74,18 _	78,55	83,85
Classement	3 2	2	1
Proposition de décision	rejetée r	ejetée r	etenue

2024/

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020,

DÉCIDE

- D'attribuer le lot n°1 de la présente consultation à la société EQUIPEX ;
- D'attribuer le lot n°2 de la présente consultation à la société PRUVOT FAUCON.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 09/10/2024 Publication le 09/10/2024

Vu, Le Président – Serge SIMEON

Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 09/10/2024

Le Président,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional Serge SIMEON Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.



Identité du candidat :

Bd du 19 mars 1962 59540 CAUDRY

Mail: direction@equipex.f

Siret: 524 214 606 TVA: FR 055 242 146 08

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

Service	acheteur	Service	technique

Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)

> Nature : fourniture

> Date de réception des candidatures et des offres : 27 septembre 2024, 12h00

> Début : Notification du premier bon de commande

> Durée : 12 mois renouvelable trois fois tacitement

> Date de notification du premier bon de commande : septembre/octobre 2024

➤ Allotissement : 💢 Lot n°1 – EPI // 🖂 Lot n°2 – Élagage

IX Elements signomol@er II

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	4
1-1. Objet de la consultation	
1-3. Allotissement	
1-4. Montants de l'accord-cadre	
1-5. Délais de validité des offres	4
1-6. Début et durée de l'accord-cadre	
1-7. Lieux d'exécution	
1-8. Modalité de règlement	
1-10. Acheteur	
1-10.1. Désignation de l'acheteur	5
1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre	
1-11. Comptable assignataire	5
Article 2 - Document de consultation des entreprises	5
2-1. Documents généraux	
2-2. Documents particuliers	5
Article 3 - Engagement du candidat	6
3-1. Identification et engagement du candidat	
3-2. Répartition des prestations	
Article 4 - Clauses administratives	7
4-1. Durée de garantie	
4-2. Dispositions financières	
4-2.1. Caractéristique et contenu des prix	7
4-2.2. Demandes de paiement	
4-2.3. Modalités de règlement des comptes	
4-3. Pénalités	
4-4. Résiliation	
4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire	
4-6. Assurances	
4-7. Dérogations au CCAG-FCS	
Article 5 - Clauses techniques	
5-1. Description de la mission	
5-2. Fournitures	
5-2.1. Clause générale	
Article 6 - Avance	
Article 7 - Offre de prix	10
Article 8 - Paiements	10
8-1. Titulaire/Mandataire	10
8-2. Deuxième cotraitant	10
8-3. Troisième cotraitant	10
Article 9 - Assurances	11
9-1. Titulaire/Mandataire	11
9-2. Deuxième cotraitant	
9-3. Troisième cotraitant	11
Article 10 - Litiges - Contentieux	11
Article 11 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	
Article 12 - Décision du pouvoir adjudicateur :	
Article 13 - Signature du pouvoir adjudicateur:	12

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

Annexe 1: Lot n°1 – Bordereau de prix unitaire – EPI	1
Annexe 2: Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPI	15
Annexe 3: Lot n°2 – Bordereau de prix unitaire – Élagage	17
Annexe 4: Lot n°2 – Détail estimatif (DE) – Élagage	18

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. ALLOTISSEMENT

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements spécifique à l'élagage (ci-après Élagage).

1-4. MONTANTS DE L'ACCORD-CADRE

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT ;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

1-5. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-6. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification du premier bon de commande.

Le titulaire devra livrer l'ensemble des fournitures conformément aux caractéristiques techniques et quantitatives indiquées dans l'acte d'engagement et les bons de commande notifiés par l'acheteur.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois renouvelables trois fois tacitement.

1-7. LIEUX D'EXÉCUTION

L'ensemble des fournitures indiquées seront livrées à l'adresse suivante :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 39 Rue de Ligny - 59540 Caudry

1-8. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme CHORUS. Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm SIRET: 200 030 633 00198 - N° engagement: 2024FourEPI

1-10. ACHETEUR

1-10.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
32 03 27 75 84 79
secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

Monsieur Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, par la délibération n°2020/63 du 06 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- Au code de la commande publique (CCP);
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE) et ses annexes, le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle, « 3-AE-2024FourEPI »;
- Le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024FourEPI » ;
- L'avis de marché (AM), « 1-AM-2024FourEPI » ;
- Les questions et réponses, le cas échéant « 4-QR-2024FourEPI ».

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

•	Après avoir pris connaissance du document de consultation des entreprises et conformément à ses clauses et stipulations,
	→ □s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
	→ Xengage la société sur la base de son offre :
	Nom entreprise : Equipex SAQL Numéro SIRET : 52421460800087
	NOM, Prénom représentant: ZOUA Q Stephane
	Adresse électronique Stéphane Zouau Brbk. Fr
	Numéros de téléphone : 06.81.44.26.22
	Adresse de l'établissement: Baule vand du 19 May 1962 59540 COUDLY
	→ □l'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :
•	Mandataire :
	Nom entreprise :
	Numéro SIRET :
	NOM, Prénom représentant :
	Adresse électronique :
	Numéros de téléphone :
	Adresse de l'établissement :
•	Deuxième co-traitant :
	Nom entreprise:
	Numéro SIRET :
	NOM, Prénom représentant :
	Adresse électronique :
	Numéros de téléphone :
	Adresse de l'établissement :
•	Troisième co-traitant :
	Nom entreprise :
	Numéro SIRET:
	Nom, Prénom représentant :
	Adresse électronique :
	Numéros de téléphone :
≯ à	Adresse de l'établissement :

3-2. RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Designation des mumbres du groupement	Prestations executées par jos mémbres du protipament conjoint/solidaire			
conjugatizatidaire	Natine Bold prestation	Montant HT de la prestation		
<u>Titulaire/Mandataire</u>				
Deuxième cotraitant				
Troisième cotraitant				

Article 4 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

4-1. DURÉE DE GARANTIE

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1, les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

Si le candidat s'engage à garantir les fournitures pour d'une durée supérieure, il l'indiquera dans le tableau en annexe 1 ou 3 du règlement de consultation selon le lot auquel il soumissionne.

4-2. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

4-2.1. Caractéristique et contenu des prix

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement la prestation.

4-2.2. Demandes de paiement

Après l'admission des fournitures conformément à l'article 5-2.1 de l'acte d'engagement et en quantités prévues au bon de commande, le titulaire transmettra une facture uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm SIRET : 200 030 633 00198 - Réf. : 2024FourEPI

Les demandes de règlement déposées sur la plateforme ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement ;
- l'objet, la date, le numéro de lot et l'intitulé de l'accord-cadre ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

Les factures seront transmises conformément à l'article 4-2.3 du présent acte d'engagement.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire de l'accord-cadre, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

4-2.3. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations de l'accord-cadre, dans les conditions prévues aux articles 27 à 30 du CCAG-FCS.

Les demandes de règlement feront l'objet d'un certificat de paiement transmis par l'acheteur au titulaire indiquant :

- Le montant total des fournitures livrées hors révision ;
- Le montant de la révision, le cas échéant ;
- Le montant des taxes ;
- Le montant des pénalités, le cas échéants ;
- Le montant total à verser au titulaire :
- Le montant des sommes versées antérieurement au titulaire :
- Le montant des sommes versées au titulaire ;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant minimum de l'accord-cadre;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant maximum de l'accord-cadre.

4-2.4. Révision des prix unitaires

À chaque date anniversaire de l'accord-cadre, le titulaire pourra demander la révision des prix unitaires.

Les prix unitaires révisés seront calculés selon la formule suivante :

$$PUr = PUi \times (0.15 + 0.85 \times \frac{IVHr}{IVH0})$$

Avec.

- PUr correspondant au prix unitaire à réviser ;
- PUi correspondant au prix unitaire initial;
- IVHr correspondant à l'indice des prix à la consommation Base 2015 Ensemble des ménages France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes définitif connu lors de la date anniversaire de l'accord-cadre : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763963;
- IVH0 correspondant à l'indice des prix à la consommation Base 2015 Ensemble des ménages France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes lors de la remise de l'offre définitive.

4-3. PÉNALITÉS

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = V \times \frac{R}{100}$$

dans laquelle:

- P = le montant de la pénalité;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées ou sont livrées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

Les pénalités seront appliquées sur les certificats de paiement correspondant aux bons de commande dont la livraison a été défaillante.

4-4. RÉSILIATION

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation de l'accord-cadre.

4-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

4-6. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

4-7. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES

5-1. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le présent acte d'engagement porte sur la fourniture et la livraison dans un délai maximal de [3] jours ouvrés à compter de la notification d'un bon de commande.

Les fournitures seront livrées conformément aux stipulations de l'article 4-2, et des tailles indiquées dans la notification d'attribution. Le titulaire déduira des quantités à fournir le nombre des échantillons livrés.

5-2. FOURNITURES

5-2.1. Clause générale

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures listées dans le bordereau de prix unitaire. Les fournitures devront respecter les caractéristiques techniques, normes et couleurs indiquées au bordereau de prix unitaire annexé au présent document.

Le titulaire s'engage à livrer, dans le délai prévu à l'article 3-1, les fournitures conformément aux quantités et tailles indiquées dans chacun des bons de commande notifiés.

5-2.2. Offre

Dans le cadre du dépôt de son offre, le candidat livrera au siège de l'acheteur les échantillons suivants 3

- 1 pantalon de travail en taille L;
- 1 polo multirisque en taille L;
- 1 paire de gant fleur de bovin en taille L;
- 1 combinaison de travail en taille L;
- 1 gilet haut visibilité ;
- 1 blouson multinorme en taille L.

A	rtic	:le	6 -	A۱	VA	N	CE
		,,,	•				~-

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance, définie à l'article L2191-2 et 3 du code de la commande publique (CCP):

□ NON

Article 7 -**OFFRE DE PRIX**

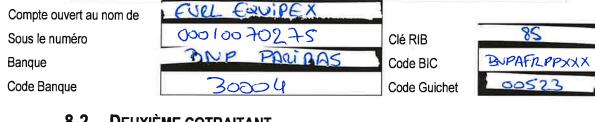
L'offre de prix est à compléter dans le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle en annexe du présent document.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de dépôt des offres, à savoir le mois de septembre 2024.

Article 8 -**PAIEMENTS**

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ciaprès :

TITULAIRE/MANDATAIRE 8-1.



DEUXIÈME COTRAITANT 8-2.



8-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque	Mark to the same of	Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Le relevé d'identité bancaire de chaque cotraitant est joint au présent acte d'engagement.

9-1. TITULAIRE/MANDATAIRE Compagnie d'assurance 9-2. DEUXIÈME COTRAITANT Compagnie d'assurance 9-3. TROISIÈME COTRAITANT Compagnie d'assurance N° de police 9-3. TROISIÈME COTRAITANT Les attestations d'assurances doivent être jointes au présent document.

Article 10 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Nom, přímom el qualité du signaláire (1)	Lifev et date ov algorature	Signature.
<u>Titulaire/Mandataire</u> :	A CAUDMY	
	A CAUDMY le 27/09/2024	- lek
Deuxième cotraitant :		
<u>Troisième cotraitant</u> :		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 12 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

- Le présent soumissionnaire :
- → 🗵 est retenu pour le lot n°1 🖬 et/ou pour le lot n°2 🗀 ;
- → □ n'est pas retenu.

Article 13 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

À Beauvois-en-Cambrésis, le 09/10/2024

Par décision n°2024/.....

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMÉON



Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque:

BNP Paribas

Devise de tenue de compte :

EUR (EURO)

Type de compte :

Compte chèque

IBAN(1):

FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585

BIC(2):

BNPAFRPPXXX

RIB(3):

1	Code banque	Code agence	Numero de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation
ı	30004	00523	00010070275	85	AGENCE PARIS TRINITE

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire



IP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque:

BNP Paribas

Devise de tenue de compte :

EUR (EURO)

Type de compte :

Compte chèque

IBAN(1):

FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585

BIC(2):

BNPAFRPPXXX

RIB(3):

Code banque Code agence Numéro de compte Clé RIB Agence de domiciliation 30004 00523 00010070275 85 **AGENCE PARIS TRINITE**

(1) International Bank Account Number

(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire



NP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

EURL EQUIPEX

BOULEVARD DU 19 MARS 1962

59540 CAUDRY

Banque:

BNP Paribas

Devise de tenue de compte

EUR (EURO)

Type de compte :

Compte chèque

IBAN(1):

FR76 3000 4005 2300 0100 7027 585

BIC(2):

BNPAFRPPXXX

RIB(3):

Code banque Code agence Clé RIB Numéro de compte Agence de domiciliation 30004 00523 00010070275 85 **AGENCE PARIS TRINITE**



(2) Business Identifier Code

(3) Relevé d'identité Bancaire







Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA.Four.EPI

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en_chiffres et en lettres)
	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420		S à 3XL	Paire	2,27€
			EN 388				1 Jack 1 4
			EN 407				dax euros vingt sept antires.
	Gant protection froid		EN 420		S à 3XL	Paire	5.67€
			EN 388				1 1:
			EN 511				and early soixant sept onlines
	Combinaison de travail	Double fermeture éclair				Unité	4,70€
		245g/m2				E.	qualtate quatre Euros soixante dix a
	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance		Orange fluo	Sà2XL	Unité	11,92€
		Manches courtes					onze Euros qualto unatidaze
	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance	ISO 11612		Sà2XL	Unité	46,19€
		Manches Manches	EN 1149-5				quarante py ano et dix neutr ct.
		Multirisques	IEC 614482				
	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance	EN ISO 20471-	Orange fluo	S à 3XL	Unité	54, 89
		Manches amovibles	2013+A1-2016 EN 343 :2019				coqualite quatre euros et
		Classe 3-2	ISO 9001				quatre ingtreet artires
	Blouson EP	Haute résistance	EN ISO 20471	Orange fluo	S à 3XL	Unité	grace anguica destine
1	Diouson Ci	riaute resistance	EN 130 2047 1 EN 1149-5	Orange nuo	Sask	Unite	15,78€
			ISO 11612				13/1/00
			ISO 11611				1
			EN 13034				cert organite et an euros a
			IEC 61482-2				with he to gates
			EN 14404				ungo huit lenures.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four,EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	Sà3XL	Unité	quarante angeuros et
	Gilet de sécurité	Haute visibilitė		Orange		Unité	2,50 € deux euros et cinquento centra
	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	quarante et un Euro et anguartos xx
4	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	tests read evas et done ontre
	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	77,456 without dix next euroset quarante cings certines.
196	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	133,59 herb Brow ethoset agreet a
	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	30,66 Teste RUNOS et Seixante a 6tre

Fait le 23 /03/29 ... a Coudly

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

EQUIPER

Bd du 19 mars 1962

59540 CAUDRY Tél.: 03 27 35 30 41

Mail: direction@equipex.fr Stret: 524 254 368 TVA: FR 055 262 165 08

14/18

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA_Four_EPI

Annexe 2 : Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPI

Taux de TVA applicable : 20%

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	PU HT	Quantités	Montants HT
	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	2,27€	120	272,40€
	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	5,676	60	340,20€
	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	44,70	12	536,40 =
	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	11,92	120	1430,40+
	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches manes Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		Sà2XL	Unité	46,19	32	1478,08€
	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471- 2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	54,89	50	2744,50
	Blouson multinorme EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2 EN 14404	Orange fluo	Sà3XL	Unité	151,28	16	2420,48 ⁴

Communauté d'Agglomèration du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024,MAPA,Four.EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	45,16€	50	2258-6
	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	2,80€	50	1250
	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	41,560	32	1329,925
•	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	39/12€	120	4694,40
	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	Sà3XL	Unité	77,45	32	2478, 40
	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	33,59€	80	2687,80
	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	30,66	20	613,20€
								Total HT	234085

^{*}Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engagent à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée de et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.



Identité du candidat :

PRUVOT- FAUCON S.A.S

Z.I. Rue de WEDEL - 59542 CAUDRY CEDEX © 03 27 85 14 27 - Fax 03 27 85 09 93 RGS Deuai 8 391 713 914 - APE 4673 A

ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

> Service acheteur : Service technique

Procédure de passation : Procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP)

> Nature : fourniture

> Date de réception des candidatures et des offres : 27 septembre 2024, 12h00

> Début : Notification du premier bon de commande

> Durée : 12 mois renouvelable trois fois tacitement

> Date de notification du premier bon de commande : septembre/octobre 2024

Allotissement : SLot n°1 – EPI // SLot n°2 – Élagage

/!\ Éléments à compléter /!\

Article 1 - Objet et étendue de la consultation	
1-1. Objet de la consultation	
1-2. Mode de passation	
1-4. Montants de l'accord-cadre	
1-5. Délais de validité des offres	4
1-6. Début et durée de l'accord-cadre	
1-7. Lieux d'exécution	
1-9. Modalité de règlement	
1-10. Acheteur	5
1-10.1. Désignation de l'acheteur	5
1-10.2. Personne nablilitée à signer l'accord-caure	
Article 2 - Document de consultation des entreprises	
Documents généraux	
•	
Article 3 - Engagement du candidat	
3-1. Identification et engagement du candidat 3-2. Répartition des prestations	
* *	
Article 4 - Clauses administratives	
4-1. Durée de garantie	
4-2.1. Caractéristique et contenu des prix	
4-2.2. Demandes de paiement	7
4-2.3. Modalités de règlement des comptes	8 8
4-3. Pénalités	
4-4. Résiliation	9
4-5. Exécution de la prestation aux frais et risques du titulaire	
4-6. Assurances 4-7. Dérogations au CCAG-FCS	9 a
A AC CONTRACTOR STANDARD STAND	
Article 5 - Clauses techniques	
5-1. Description de la mission	
5-2.1. Clause générale	9
5-2.2. Offre	
Article 6 - Avance	10
Article 7 - Offre de prix	10
Article 8 - Paiements	10
8-1. Titulaire/Mandataire	
8-2. Deuxième cotraitant	
8-3. Troisième cotraitant	10
Article 9 - Assurances	11
9-1. Titulaire/Mandataire	11
9-2. Deuxième cotraitant	
9-3. Troisième cotraitant	
Article 10 - Litiges - Contentieux	
Article 11 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s)	12
Article 12 - Décision du pouvoir adjudicateur :	
Article 13 - Signature du pouvoir adjudicateur :	12

Annexe 1:	Lot n°1 – Bordereau de prix unitaire – EPI	
Annexe 2:	Lot n°1 – Détail estimatif (DE) – EPI	,
Annexe 3:	Lot n°2 – Bordereau de prix unitaire – Élagage	•
Annexe 4:	Lot n°2 – Détail estimatif (DE) – Élagage	,

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C).

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent accord-cadre est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. ALLOTISSEMENT

Le présent accord-cadre est alloti en deux lots :

- Lot n°1 : Équipements de protection individuelle (ci-après EPI) ;
- Lot n°2 : Équipements spécifique à l'élagage (ci-après Élagage).

1-4. MONTANTS DE L'ACCORD-CADRE

Les montants de l'accord-cadre sont fixés comme suit :

- Montant minimum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 10.000 € HT;
- Montant maximum sur l'ensemble de la durée et pour les deux lots de l'accord-cadre : 80.000 € HT.

1-5. DÉLAIS DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des candidatures et des offres finales.

1-6. DÉBUT ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre débutera dès la date de notification du premier bon de commande.

Le titulaire devra livrer l'ensemble des fournitures conformément aux caractéristiques techniques et quantitatives indiquées dans l'acte d'engagement et les bons de commande notifiés par l'acheteur.

La durée de l'accord-cadre est de douze mois renouvelables trois fois tacitement.

1-7. LIEUX D'EXÉCUTION

L'ensemble des fournitures indiquées seront livrées à l'adresse suivante :

Service technique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis 39 Rue de Ligny - 59540 Caudry

1-8. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

1-9. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes uniquement via la plateforme CHORUS. Les demandes de paiement reçues par tout autre moyen seront réputées nulles et non avenues.

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET: 200 030 633 00198 - N° engagement: 2024FourEPI

1-10. ACHETEUR

1-10.1. Désignation de l'acheteur

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS

20 03 27 75 84 79 ■ secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-10.2. Personne habilitée à signer l'accord-cadre

Monsieur Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis, par la délibération n°2020/63 du 06 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président.

1-11. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent accord-cadre est soumis :

- Au code de la commande publique (CCP);
- À l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (AE) et ses annexes, le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle, « 3-AE-2024FourEPI » ;
- Le règlement de consultation (RC), « 2-RC-2024FourEPI » ;
- L'avis de marché (AM), « 1-AM-2024FourEPI »;
- Les questions et réponses, le cas échéant « 4-QR-2024FourEPI ».

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

•	Après avoir pris connaissance du document de consultation des entreprises et conformément à ses clauses e stipulations, → ★Le signataire :	эt
	→ □s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;	
	→ Dengage la société sur la base de son offre : Nom entreprise : PRUVOT FAUCON Numéro SIRET : 391 713 914 000 29 NOM, Prénom représentant : PRUVOT Philippe (Directeur) Adresse électronique : L. desousa @ Pruvot Saucon Sau	
	$ ightarrow$ \square l'ensemble des membres du groupement s'engage, sur la base de l'offre du groupement :	
•	Mandataire:	
	Nom entreprise :	
	Numéro SIRET :	
	NOM, Prénom représentant :	
	Adresse électronique :	
	Numéros de téléphone :	
	Adresse de l'établissement :	
0	Deuxième co-traitant :	
	Nom entreprise :	
	Numéro SIRET :	
	NOM, Prénom représentant :	
	Adresse électronique :	
	Numéros de téléphone :	
	Adresse de l'établissement :	
•	Troisième co-traitant :	
	Nom entreprise :	
	Numéro SIRET :	
	Nom, Prénom représentant :	
	Adresse électronique :	
	Numéros de téléphone :	
→	Adresse de l'établissement :	

3-2. RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint/solidaire				
conjoint/solidaire	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation			
<u>Titulaire/Mandataire</u>	Found the dEPI (Equipments de Protection Individuelle)	37203/52 €			
Deuxième cotraitant					
Troisième cotraitant					

Article 4 - CLAUSES ADMINISTRATIVES

4-1. DURÉE DE GARANTIE

Le présent acte d'engagement est soumis au CCAG-FCS. À ce titre, et conformément à l'article 33.1, les fournitures font l'objet d'une garantie minimale d'un an. Le point de départ du délai de garantie est la date de notification de la décision d'admission définie à l'article 30 du CCAG-FCS.

Si le candidat s'engage à garantir les fournitures pour d'une durée supérieure, il l'indiquera dans le tableau en annexe 1 ou 3 du règlement de consultation selon le lot auquel il soumissionne.

4-2. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

4-2.1. Caractéristique et contenu des prix

Les prix sont réputés complets et comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres (notamment les frais de déplacements) frappant obligatoirement la prestation.

4-2.2. Demandes de paiement

Après l'admission des fournitures conformément à l'article 5-2.1 de l'acte d'engagement et en quantités prévues au bon de commande, le titulaire transmettra une facture uniquement via la plateforme CHORUS :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm SIRET: 200 030 633 00198 - Réf.: 2024FourEPI

Les demandes de règlement déposées sur la plateforme ci-dessus devront comporter les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire ;
- les coordonnées bancaires du titulaire telles qu'indiquées dans l'acte d'engagement;
- l'objet, la date, le numéro de lot et l'intitulé de l'accord-cadre ;
- la date et le numéro de la facture, ainsi que les montant hors taxes, taux et montant de la TVA, montant TTC.

Les factures seront transmises conformément à l'article 4-2.3 du présent acte d'engagement.

L'exactitude de ces mentions conditionne le règlement des prestations dans les meilleurs délais.

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire de l'accord-cadre, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai.

4-2.3. Modalités de règlement des comptes

Les prestations seront soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives simples, destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations de l'accord-cadre, dans les conditions prévues aux articles 27 à 30 du CCAG-FCS.

Les demandes de règlement feront l'objet d'un certificat de paiement transmis par l'acheteur au titulaire indiquant :

- Le montant total des fournitures livrées hors révision ;
- Le montant de la révision, le cas échéant ;
- Le montant des taxes ;
- Le montant des pénalités, le cas échéants ;
- Le montant total à verser au titulaire ;
- Le montant des sommes versées antérieurement au titulaire ;
- Le montant des sommes versées au titulaire :
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant minimum de l'accord-cadre;
- Le montant hors taxe et hors révision restant pour atteindre le montant maximum de l'accord-cadre.

4-2.4. Révision des prix unitaires

À chaque date anniversaire de l'accord-cadre, le titulaire pourra demander la révision des prix unitaires.

Les prix unitaires révisés seront calculés selon la formule suivante :

$$PUr = PUi \times (0.15 + 0.85 \times \frac{IVHr}{IVH0})$$

Avec,

- PUr correspondant au prix unitaire à réviser ;
- PUi correspondant au prix unitaire initial;
- IVHr correspondant à l'indice des prix à la consommation Base 2015 Ensemble des ménages France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes définitif connu lors de la date anniversaire de l'accord-cadre : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001763963;
- IVH0 correspondant à l'indice des prix à la consommation Base 2015 Ensemble des ménages France métropolitaine - Nomenclature Coicop: 03.1.2.1 - Vêtements pour hommes lors de la remise de l'offre définitive.

4-3. PÉNALITÉS

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 du CCAG-FCS, en cas de non-respect des délais ou stipulations du présent acte d'engagement des pénalités pourront être appliquées au titulaire du marché dans les conditions suivantes :

$$P = V \times \frac{R}{100}$$

dans laquelle:

- P = le montant de la pénalité;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;
- R = le nombre de jours de retard.

Le nombre de jours de retard s'entend à la fois comme le nombre de jours où les fournitures ne sont pas livrées ou sont livrées mais, ne correspondent pas en tout point aux stipulations du présent acte d'engagement.

Les pénalités seront appliquées sur les certificats de paiement correspondant aux bons de commande dont la livraison a été défaillante.

4-4. RÉSILIATION

Les dispositions des articles 38 à 45 du CCAG-FCS seront applicables en cas de résiliation de l'accord-cadre.

4-5. EXÉCUTION DE LA PRESTATION AUX FRAIS ET RISQUES DU TITULAIRE

En cas d'exécution non conforme aux pièces de l'accord-cadre ou non-respect des délais, l'acheteur appliquera l'article 45 du CCAG-FCS.

4-6. ASSURANCES

Le titulaire produira une attestation précisant qu'il est couvert par une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par et pendant l'exécution des prestations.

4-7. DÉROGATIONS AU CCAG-FCS

Le présent acte d'engagement déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

Article 5 - CLAUSES TECHNIQUES

5-1. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le présent acte d'engagement porte sur la fourniture et la livraison dans un délai maximal de jours ouvrés à compter de la notification d'un bon de commande.

Les fournitures seront livrées conformément aux stipulations de l'article 4-2, et des tailles indiquées dans la notification d'attribution. Le titulaire déduira des quantités à fournir le nombre des échantillons livrés.

5-2. FOURNITURES

5-2.1. Clause générale

Le titulaire s'engage à livrer l'ensemble des fournitures listées dans le bordereau de prix unitaire. Les fournitures devront respecter les caractéristiques techniques, normes et couleurs indiquées au bordereau de prix unitaire annexé au présent document.

Le titulaire s'engage à livrer, dans le délai prévu à l'article 3-1, les fournitures conformément aux quantités et tailles indiquées dans chacun des bons de commande notifiés.

5-2.2. Offre

Dans le cadre du dépôt de son offre, le candidat livrera au siège de l'acheteur les échantillons suivants :

- 1 pantalon de travail en taille L;
- 1 polo multirisque en taille L;
- 1 paire de gant fleur de bovin en taille L;
- 1 combinaison de travail en taille L;
- 1 gilet haut visibilité;
- 1 blouson multinorme en taille L.

Article 6 -	AVANCE	
-------------	---------------	--

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance, définie à l'article L2191-2 et 3 du code de la commande publique (CCP) :

□ NON 🕱 OUI

Article 7 - OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est à compléter dans le bordereau de prix unitaire (BPU) à valeur contractuelle et le détail estimatif (DE) à valeur non-contractuelle en annexe du présent document.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de dépôt des offres, à savoir le mois de septembre 2024.

Article 8 - PAIEMENTS

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ciaprès :

8-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compte ouvert au nom de	PRUVOT FAUCON	(F	
Sous le numéro	00020000605	Clé RIB	27
Banque	SG valen ciennes	Code BIC	SOFFFRPP
Code Banque	30063	Code Guichet	A Commence

8-2. DEUXIÈME COTRAITANT

Compte ouvert au nom de			promotion and the second second second second
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque	and the second second second second	Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

8-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compte ouvert au nom de	A STATE OF THE STA		
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque	recording to the second second	Code BIC	
Code Banque		Code Guichet	

Le relevé d'identité bancaire de chaque cotraitant est joint au présent acte d'engagement.

Article 9 - ASSURANCES

9-1. TITULAIRE/MANDATAIRE

Compagnie d'assurance

SMABTP (Welle)

N° de police

9910000 001521437

9-2. DEUXIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police

9-3. TROISIÈME COTRAITANT

Compagnie d'assurance

N° de police

Les attestations d'assurances doivent être jointes au présent document.

Article 10 - LITIGES - CONTENTIEUX

Afin de mettre fin aux litiges nés ou à naître, les parties au présent contrat transigeront conformément aux articles 2044 et suivants du code civil.

À défaut d'accord amiable, les contentieux seront portés devant le Tribunal Administratif de Lille.

Article 11 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Titulaire/Mandataire :	A caudry	P
PRUVOT Philipe: Directeur	le 26/09/2024	
Deuxième cotraitant :		
Troisième cotraitant :		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 12 - DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

- Le présent soumissionnaire :
- → 🛮 est retenu pour le lot n°1 🗆 et/ou pour le lot n°2 🗷 ;
- → □ n'est pas retenu.

Article 13 - SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR:

À le 09 octobre	Beau 2.20	vois-en-Cambrésis, 24
Par n°2024/	*****	décision
		la Communauté Caudrésis et du

Serge SIMÉON

Communauté d'Agglomération du Caudrèsis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA Four EPI

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en chiffres et en lettres
25959	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		S à 3XL	Paire	7,04 € Trois Euros et quato ce
159 <i>5</i> 9	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire .	7,46 E mas et quarantes
25359	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	nenk nos Euro & Fsorocank
25959	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	S à 2XL	Unité	Ly 18 E Lingtonaire Eines et Doc Historia
25959	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	ingt quete Euroset Di Huit cels
25959	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471- 2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	58 19 € cinquante thut Euros et Disc New Cents
25959	Blouson EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	Cent Euros et Soiscank quinze ce

1	Communauté d'A	gg	iomération du	Caudrésis et du	Catésis - AE -	132-2024.MAPA.Four.EPI	

25959	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	Sà3XL	Unité	cinquente vois Euros é querante quatre cents
25959	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	Qualité Eines et qualité con
25959	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	amaronk qualit jeurs et
25959	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	Faiscank six Huiteurs
25959	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78,13 € Soixank Dix Huit Euros et Theize Canks
44789	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	in quark Eynos at trent
44789	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	ments that Eline et qual

Fait le 26/09/24 ... à Caudry

PRUVOT Philips: Directeur

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

Z.I. Rue de WEDEL 5942 CAUDRY CEDEX 203 27 85 14 27 - Fax 03 27 85 09 93 RCS Detail 391 713 914 - APE 4673 A

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA.Four.EPI

Annexe 2 : Lot n°1 - Détail estimatif (DE) - EPI

aux de TVA applic	able : %								
Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	PU HT	Quantités	Montants HT
25959	Gant fleur de bovin		EN ISO 21420 EN 388 EN 407		Sà3XL	Paire	3,046	120	364,86
25959	Gant protection froid		EN 420 EN 388 EN 511		S à 3XL	Paire	3/466	60	207,60
25959	Combinaison de travail	Double fermeture éclair 245g/m2				Unité	33,70€	12	404,40
25959	Polo espaces verts (EV)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes		Orange fluo	Sà2XL	Unité	24,18€	120	2901,60
15959	Polo éclairage public (EP)	Hautes visibilité et résistance Manches courtes Multirisques	ISO 11612 EN 1149-5 IEC 614482		S à 2XL	Unité	24,18€	32	773,76
15959	Blouson 4 en 1	Hautes visibilité et résistance Manches amovibles Classe 3-2	EN ISO 20471- 2013+A1-2016 EN 343 :2019 ISO 9001	Orange fluo	Sà3XL	Unité	58/196	50	2909,50
25959	Blouson multinorme EP	Haute résistance	EN ISO 20471 EN 1149-5 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034	Orange fluo	Sà3XL	Unité	100,756	16	1612,00
			IEC 61482-2 EN 14404						

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis - AE - 132-2024.MAPA.Four.EPI

	Set de pluie - EV	Hautes visibilité et résistance Enduit PU haute visibilité Classe 2	EN 343-2019 ISO 20471	Orange fluo	S à 3 XL	Unité	53,446	50	2672,0
15959	Gilet de sécurité	Haute visibilité		Orange		Unité	4046	50	202,00
25959	Pantalon de travail - Peintre	280g/m2 – Haute résistance Classe 2		Blanc et noir	S à 3XL	Unité	44,506	32	1424,00
25959	Pantalon - EV	280g/m2 – Haute résistance Classe 2 Haute visibilité	ISO 9001	Orange fluo	S à 3XL	Unité	78/136	120	9375,60
25959	Pantalon - EP	280g/m2 – Haute résistance Classe 2	EN 1149-5 ISO 20471 ISO 11612 ISO 11611 EN 13034 IEC 61482-2	Orange fluo	Sà3XL	Unité	78/3E	32	2500/1
44789	Chaussure de sécurité haute	Cuir fleur	S3 SRC		40-48	Paire	50,31E	80	4024,80
44789	Chaussure de sécurité basse	Cuir croûte velours	S1PL		39-45	Paire	38,80€	20	776,00
							,	Total HT	301482

*Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engagent à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée de et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.

Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis – AE – 132-2024.MAPA.Four.EPI

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Prix unitaire hors taxe (en chiffres et en lettres
15960	Gants de protection en cuir de vachette pleine fleur avec dos en textile	Maniement de machines et plus particulièrement de tronçonneuses Adhérence pour les travaux nécessitant une grande sensibilité Bandes réfléchissantes et velcro			Sà3XL	Paire	14,046
25960	Casque de protection	Ensemble complet avec protection auditive, protection faciale et coque de casque robuste	EN 352 EN 397 EN 1731 SNR 27 (jusqu'à 104 dB (A))		TU	Unité	47,1136
25960	Harnais	Pour travaux de fauchage Accrocher et décrocher débroussailleuse facilement	5 yssq2 & 101 d5 (t/)		TU	Unité	23,636
25960	Pantalon élagage	Pantalon de travail robuste pour les travaux forestiers Protection des reins et des épines à l'avant et à l'arrière de la zone des jambes	EN 381	Orange fluo	Sà2XL	Unité	42,536
25960	Blouson élagage	Hautes visibilité et résistance Poche smartphone et trousse de secours	EN ISO 20471	Orange fluo	S à 3XL	Unité	41,586

(Prénom, NOM, fonction du signataire, cachet du candidat)

PRUVOT Philipp: Directeur

03 27 85 14 27 - Fax 03 27 85 09 93 RCS Doual B 391 713 914 - APE 4673 A

Annexe 4 : Lot n°2 - Détail estimatif (DE) - Élagage

Taux de TVA applicable : %

Référence titulaire	Référence acheteur	Caractéristiques techniques	Normes	Couleurs	Tailles	Unité	Quantité	Montant HT
15960	Gants de protection en cuir de vachette pleine fleur avec dos en textile	Maniement de machines et plus particulièrement de tronçonneuses Adhérence pour les travaux nécessitant une grande sensibilité Bandes réfléchissantes et velcro			Sà3XL	Paire	30	421,20
25960	Casque de protection	Ensemble complet avec protection auditive, protection faciale et coque de casque robuste	EN 352 EN 397 EN 1731 SNR 27 (jusqu'à 104 dB (A))		TU	Unité	80	3770,40
15960	Hamais	Pour travaux de fauchage Accrocher et décrocher débroussailleuse facilement			TU	Unité	50	1181,50
15960	Pantalon élagage	Pantalon de travail robuste pour les travaux forestiers Protection des reins et des épines à l'avant et à l'arrière de la zone des jambes	EN 381	Orange fluo	Sà2XL	Unité	20	850,60
5960	Biouson élagage	Hautes visibilité et résistance Poche smartphone et trousse de secours	EN ISO 20471	Orange fluo	S à 3XL	Unité	20	831,60
3 11 11				di.			Total HT	709530

^{*}Les quantités sont estimatives pour toute la durée du contrat. Les quantités indiquées n'engagent pas l'acheteur. L'acheteur s'engagent à commander pour 10 000 € HT sur toute la durée et pour l'ensemble des deux lots de l'accord-cadre sans pour autant dépasser 80 000 € HT.



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEC2024_42
Objet:	Décision N°2024/42 - Attribution de l?accord-cadre à
	bons de commande passé en procédure adaptée de
	fournitures d?équipements de protection individuelle
	(EPI) pour les services techniques de la Communauté
	d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique:	059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	4.8 Mo
Nom original : DEC2024_42.pdf		
Nom métier :		
99_AR-059-200030633-20241009-DEC2024_42-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 octobre 2024 à 10h31min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 octobre 2024 à 10h31min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2024 à 10h31min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2024 à 10h32min02s	Reçu par le MI le 2024-10-09